

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 21 octobre 2019 à 9h au vendredi 22 novembre 2019 à 16h30

Le public est informé qu'en application de l'arrêté en date du 16/09/2019 du Président de la CC du Val d'Amboise, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Val d'Amboise. Cette enquête publique se déroulera du lundi 21 octobre 2019 à 9h00 au vendredi 22 novembre 2019 à 16h30 inclus, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs. Le projet concerne l'ensemble des 14 communes situées sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Le PLU intercommunal est un document de planification territoriale qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Le dossier du PLU intercommunal est constitué : du rapport de présentation, intégrant l'évaluation environnementale, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement écrit et règlement graphique (plans des zones U urbaines, AU à urbaniser, A agricoles et N naturelles et leurs sous-secteurs), et des annexes.

L'évaluation environnementale du projet de PLUi et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation (dossier n°4/4). L'avis de l'Autorité Environnementale sera joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis des communes membres et des personnes publiques associées.

Par décision du Tribunal Administratif en date du 18 juillet 2019, une commission d'enquête a été désignée composée de Monsieur Guy SCHNOERING, président de la commission d'enquête (délégué régional au tourisme en retraite), de Monsieur Charles RONCE (cadre du ministère de l'équipement en retraite) et de Monsieur Jean-Pierre HOUDRE (proviseur adjoint de lycée en retraite) membres titulaires.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier sont consultables **au siège de l'enquête publique : Service Commun Urbanisme de la Ville d'Amboise et de la CCVA, 19 rue de l'Île d'Or – 37400 AMBOISE** (lundi et mercredi 9h-12h et 13h30-17h, mardi de 13h30 à 17h, jeudi de 9h à 12h, vendredi 9h-12h et 13h30 à 16h30).

De plus, durant toute la durée de l'enquête, au sein des mairies listées dans le tableau ci-dessous, le règlement graphique (plan de zonage) de la commune et le règlement écrit en version papier seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable, sous forme numérique, jusqu'à la fin de l'enquête sur le site internet de la Communauté de communes du Val d'Amboise : www.cc-valdamboise.fr/ et sur les sites internet des communes membres de la CCVA quand elles en possèdent un.

Le public pourra aussi consulter le dossier sur des postes informatiques, en accès libre et gratuit, à la Mairie d'Amboise, au Centre Social Charles Péguy à Amboise, à la Médiathèque Aimé Césaire d'Amboise et au bureau de La Poste de Pocé-sur-Cisse aux jours et heures habituels d'ouvertures au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête publique déposés au sein des Mairies des 14 communes, soit sur le registre déposé au Service commun urbanisme, siège de l'enquête ;
- les adresser par écrit à Monsieur Guy SCHNOERING, président de la commission d'enquête, Service commun urbanisme, 19 rue de l'Île d'Or 37400 Amboise (date limite de réception des courriers le vendredi 22 novembre 2019).
- les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.plui@cc-valdamboise.fr

L'ensemble des observations et propositions émises par le public sera consultable pendant toute la période de l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de communes du Val d'Amboise : www.cc-valdamboise.fr/. Les observations et propositions reçues après la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 22 novembre 2019 à 16h30, ne pourront être prises en compte.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences définies ci-après :

Lundi 21 octobre 2019	Service commun urbanisme	19 rue de l'Île d'Or 37400 AMBOISE	9h-12h	Mardi 5 novembre 2019	Mairie de Chargé	2 bis rue du Général de Gaulle 37530 CHARGE	9h - 12h
	Mairie de Nazelles-Négron	Rue Louis Viset 37530 NAZELLES-NEGRON	14h-17h		Mairie de Montreuil-en Touraine	33 rue du Bourg 37530 MONTREUIL-EN-TOURAINE	14h - 17h
Mercredi 23 octobre 2019	Mairie de Pocé-sur-Cisse	Place de la Mairie 37530 POCE SUR CISSE	9h-12h	Mercredi 6 novembre 2019	Mairie de St-Règle	2 place Saint-Louis 37530 ST-REGLE	9h - 12h
	Mairie de Limeray	1 place du Général de Gaulle 37530 LIMERAY	13h30 - 16h30		Mairie de Noizay	4 place Léon Gambetta 37210 NOIZAY	14h - 17h
Jeudi 24 octobre 2019	Mairie de Lussault-sur-Loire	2 route de Tours 37400 LUSSAULT-SUR-LOIRE	9h - 12h	Jeudi 7 novembre 2019	Mairie de Neuillé-le-Lierre	2 rue de la République 37380 NEUILLE-LE-LIERRE	9h - 12h
	Mairie de Montreuil-en Touraine	33 rue du Bourg 37530 MONTREUIL-EN-TOURAINE	14h - 17h		Mairie de Nazelles-Négron	Rue Louis Viset 37530 NAZELLES-NEGRON	14h - 17h
Vendredi 25 octobre 2019	Mairie de Chargé	2 bis rue du Général de Gaulle 37530 CHARGE	9h - 12h	Mercredi 13 novembre 2019	Mairie de Cangey	5 rue Château-Renault 37530 CANGEY	9h - 12h
	Mairie de Noizay	4 place Léon Gambetta 37210 NOIZAY	14h - 17h		Mairie de Limeray	1 place du Général de Gaulle 37530 LIMERAY	13h30 - 16h30
	Mairie de Souvigny-de-Touraine	1 rue Nationale 37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINE	10h - 13h	Jeudi 14 novembre 2019	Mairie de Lussault-sur-Loire	2 route de Tours 37400 LUSSAULT-SUR-LOIRE	9h - 12h
	Mairie de Mosnes	9 rue du Général de Gaulle 37530 MOSNES	14h - 17h		Mairie de Souvigny-de-Touraine	1 rue Nationale 37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINE	16h - 19h
Lundi 28 octobre 2019	Mairie de Cangey	5 rue Château-Renault 37530 CANGEY	9h - 12h	Samedi 16 novembre 2019	Mairie de Pocé-sur-Cisse	Place de la Mairie 37530 POCE SUR CISSE	9h - 12h
	Mairie de Neuillé-le-Lierre	2 rue de la République 37380 NEUILLE-LE-LIERRE	13h30 - 16h30	Lundi 18 novembre 2019	Mairie de St-Ouen-les-Vignes	4 place de l'église 37530 ST-OUEN-LES-VIGNES	9h - 12h
Jeudi 31 octobre 2019	Mairie de St-Ouen-les-Vignes	4 place de l'église 37530 ST-OUEN-LES-VIGNES	9h - 12h		Mairie de Mosnes	9 rue du Général de Gaulle 37530 MOSNES	14h - 17h
	Mairie de St-Règle	2 place Saint-Louis 37530 ST-REGLE	14h30 - 17h30	Vendredi 22 novembre 2019	Service commun urbanisme	19 rue de l'Île d'Or 37400 AMBOISE	13h30 - 16h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables sur le site internet de la CC du Val d'Amboise. Ils seront tenus à la disposition du public au Service commun urbanisme, dans chaque Mairie de la CC du Val d'Amboise et à la Préfecture d'Indre et Loire pendant un an aux jours et heures habituels d'ouvertures au public. A l'issue de l'enquête, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire du Val d'Amboise.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Géraldine VITULIN, responsable du Service Commun Urbanisme, ou auprès de Madame Solange NOLOT, son adjointe. Le service est situé au 19 rue de l'Île d'Or – 37400 AMBOISE, tel : 02 47 79 41 50, courriel : urba@cc-valdamboise.fr

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise - Claude VERNE